



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-2746 – MOTIVELL TOP
dossier lié n° 2007-2480

Maisons-Alfort, le 24 mars

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande d'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
MOTIVELL TOP, identique à RITMIC**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception le 08 juin 2007 d'un dossier, déposé par DUPONT SOLUTIONS (France) S.A.S, relatif à une demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MOTIVELL TOP.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence RITMIC ;

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché, n° 2080113 de la préparation RITMIC, suite à l'avis de l'Afssa n° 2007-2480 du 5 décembre 2008 est en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2018 ;

Considérant que la composition intégrale déclarée pour MOTIVELL TOP est bien strictement identique à celle déclarée pour RITMIC ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande d'autorisation de mise sur le marché de la préparation MOTIVELL TOP, présentée par DUPONT SOLUTIONS (France) S.A.S, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RITMIC.

Pascale BRIAND